

13 juil 2012 -19:09

Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni le 13 juillet 2012 au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Ce Traité, signé le 2 mars 2012 par 25 Etats membres de l'Union, vise à renforcer la discipline budgétaire mais aussi à assurer une meilleure coordination des politiques économiques nationales en soutien des objectifs de croissance durable, d'emploi, de compétitivité et de cohésion sociale.

La discipline budgétaire qu'il prescrit constitue, avec les mécanismes de solidarité mis en place et les efforts qui doivent être entrepris en faveur de la relance, un des éléments de la solution globale qui doit être apportée à la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro.

L'avant-projet de loi sera, après avis du Conseil d'Etat, soumis aux Chambres législatives pour approbation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Elargissement de la composition du Comité d'avis sur les produits biocides

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Laurette Onkelinx, et du secrétaire d'Etat à l'Environnement Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à élargir la composition du Comité d'avis sur les produits biocides (CAB).

Désormais le Comité d'avis sur les biocides, chargé d'approuver chaque évaluation de demande de mise sur le marché belge d'un produit biocide, sera composé de 17 membres :

- un président, membre du personnel scientifique d'une institution ou centre scientifique du SPF Santé publique, d'un centre universitaire belge ou européen ;
- un vice-président faisant partie des experts techniques de la DG Environnement du SPF Santé publique ;
- 5 experts techniques de la DG Environnement ;
- un membre du service d'inspection de la DG Environnement ;
- un membre du Centre anti-poison ;
- un membre du personnel scientifique de l'Institut scientifique de santé publique (ISP) ;
- et un représentant par Région ;
- un représentant du personnel scientifique de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ;
- un représentant du personnel scientifique de l'Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS) ;
- un expert technique du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ;
- un expert technique de la DG Animaux, Plantes et Alimentation.

La délibération valide requiert la présence d'au moins sept membres du CAB.

Le projet, transmis pour avis au Conseil d'Etat, instaure également l'utilisation d'un jeton de présence pour le président du Comité et introduit quelques adaptations légistiques.

(*) modifiant l'arrêté royal du 5 août 2006 instituant un Comité d'avis sur les produits biocides.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Participation d'un policier belge au projet UNODC/AIRCOP au Bénin

Un expert policier de la Police fédérale participera au projet AIRCOP de l'UNODC au Bénin. Ce projet vise à renforcer la lutte contre la drogue dans les aéroports internationaux dans les pays de transit d'Afrique de l'Ouest, au Maroc et au Brésil.

Les Cellules aéroportuaires Anti-trafics (CAAT) du projet seront connectées aux bases de données et réseaux de communication internationaux en vue de permettre la transmission en temps réel à d'autres aéroports internationaux d'informations opérationnelles visant à intercepter les cargaisons illicites.

Ces CAAT sont composées de membres de la police, des douanes, des services d'immigration... L'expert policier belge formera durant deux semaines le personnel aéroportuaire béninois sur les techniques spéciales d'enquête, les communications sécurisées, l'analyse des risques, le profilage, etc. Il soutiendra ensuite, pendant deux périodes de deux semaines, la mise en oeuvre des méthodes et techniques acquises.

Le projet AIRCOP est développé par l'UNODC et est financé par l'Union européenne et le Canada. Les partenaires associés sont ICPO Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, la France, la Suisse et le Portugal. Le projet promeut le partage d'informations ainsi qu'une approche internationale de la lutte contre le trafic de drogues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Habilitation du gouverneur de Flandre occidentale à signer un contrat avec la European Maritime Safety Agency

Sur proposition du ministre de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a noté que le gouverneur de la province de Flandre occidentale est autorisé à signer le "incident response contract" de l'European Maritime Safety Agency (EMSA) en tant que commissaire fédéral agissant au nom du ministre en charge du Milieu marin.

L'EMSA établit des contrats standards pour chaque Etat membre européen en vue de réagir en cas de grande catastrophe entraînant une importante pollution marine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Composition du Conseil fédéral de Développement durable - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui vise à fixer le nombre des représentants de la société civile au Conseil fédéral du Développement durable, ainsi que leur répartition en catégories.

La nouvelle composition du Conseil fédéral de Développement durable est la suivante :

- 6 représentants des organisations des employeurs ;
- 6 représentants des organisations des travailleurs ;
- 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement ;
- 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement ;
- 2 représentants non votants qui représentent le Conseil de la Consommation ;
- 2 représentants des organisations de jeunesse.

Le Conseil fédéral du Développement durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 et a pour missions d'émettre des avis, d'être un forum de débat, de proposer des recherches et des études scientifiques et de créer une portée pour le développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Conseil d'administration de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination de membres du Conseil d'administration de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF).

Les mandats des membres du Conseil d'administration qui étaient arrivés à échéance ont été réattribués. Le vice-président et deux membres ont été prolongés pour six ans, deux nouveaux membres ont été nommés pour 6 ans également et une démission honorable a été accordée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Participation de la Belgique à la mission EUCAP au Niger

Quatre policiers et un expert du SPF Affaires étrangères participeront à partir du mois d'août à la mission EUCAP au Niger. EUCAP est une mission civile de l'UE qui a pour objectif le développement et la coordination de méthodes et d'instruments visant à soutenir la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Les quatre policiers et l'expert du SPF Affaires étrangères participeront au regroupement des activités de la gendarmerie nigérienne, de la police nationale et de la garde nationale sous une approche unique. Ils soutiendront également ces services dans leur niveau d'interopérabilité et de leurs capacités comme forces de l'ordre et sur le développement de capacités en matière de police et justice criminelle. En raison des risques possibles de conflit au Mali, en Libye et au Nigeria, le Niger a élaboré un plan pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé. La mission EUCAP aidera le pays à développer les compétences nécessaires à l'exécution de ce plan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Modification du cadre organique du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal fixant le cadre organique du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

L'adaptation consiste en la conversion de 6 emplois de niveau C et de 9 emplois de niveau D en 15 emplois de niveau A. Le projet prévoit également la conversion de 2 emplois de niveau B et 2 emplois de niveau D en 4 emplois de niveau C auprès du Service de médiation pour les télécommunications.

Cette revalorisation du cadre organique en termes d'emplois vise à répondre davantage aux besoins du régulateur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Renouvellement du mandat du président du comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler pour 6 ans le mandat de M. Pierre-Paul Maeter comme président du comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, à partir du 1er septembre 2012.

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler pour 6 ans le mandat de M. Pierre-Paul Maeter comme président du comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, à partir du 1er septembre 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Reconnaissance de la sécheresse du printemps 2011 comme calamité agricole

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité agricole la sécheresse du printemps 2011 qui a affecté les cultures de lin, d'épinard et de céréales de printemps.

Pour rappel, les conditions suivantes sont d'application pour définir le caractère ou l'intensité exceptionnels d'une calamité agricole :

- une période de retour supérieure ou égale à 20 ans
- un montant total des dégâts supérieur à 1,24 millions euros
- un montant moyen par dossier doit être d'au moins 5.580 euros

La Commission européenne, quant à elle, définit les phénomènes météorologiques défavorables pouvant être assimilés à une catastrophe naturelle, comme des phénomènes détruisant plus de 30% de la production annuelle moyenne.

Concernant la sécheresse du printemps 2011, l'Institut royal météorologique (IRM) conclut dans son rapport du 23 février 2012, que partout dans le pays, les cumuls pluviométriques printaniers furent inférieurs aux valeurs correspondant à une période de retour de 20 ans. Cette sécheresse est donc considérée comme exceptionnelle.

Comme le prévoit la procédure, durant la saison 2011, les commissions communales de constat ont réalisé l'estimation des pertes de production auprès des agriculteurs. Les procès-verbaux sont rassemblés par les Gouverneurs qui les transmettent à l'administration pour examen.

Seules les cultures de lin, d'épinard et de céréales de printemps dans le "Oostkustpolder" répondent aux 4 critères objectifs précités pour pouvoir faire l'objet d'une indemnisation par le fonds des calamités. Le projet délimite cette calamité à l'entière du territoire belge pour ce qui concerne le lin et l'épinard. En ce qui concerne les céréales, la calamité agricole s'étend aux communes suivantes : Bredene, De Haan, Blankenberge, Knokke-Heist, Zuienkerke, Damme, Bruges, Jabbeke, Oudenburg. Pour ces cinq dernières communes les territoires correspondant à la région agricole "région sablonneuse" sont exclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Modification du Code de la taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le premier avant-projet transpose en droit belge l'article 4 de la directive européenne 2008/8/CE (*). A partir du 1er janvier 2013, la location, autre que de courte durée, d'un moyen de transport fourni à un preneur non-assujetti est localisée à l'endroit où ce preneur est établi ou a son domicile ou sa résidence habituelle. Les sociétés de location et de leasing de moyens de transport ne sont dès lors plus tenues de vérifier la qualité du preneur de services.

Toutefois, le lieu d'une location d'un bateau de plaisance se situe à l'endroit où celui-ci est effectivement mis à la disposition du preneur, lorsque ce service est fourni par le prestataire à partir du siège de son activité sur le territoire du même Etat membre.

Le second avant-projet transpose en droit belge la directive européenne 2010/45/UE (**) relative au système commun de TVA en ce qui concerne les règles de facturation. L'avant-projet vise essentiellement à permettre aux entreprises d'utiliser pleinement les possibilités offertes par la facturation électronique pour ainsi réduire les coûts administratifs et améliorer leur position concurrentielle sur le marché mondial (voir communiqué de presse en annexe).

(*) du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE

(**) du Conseil du 13 juillet 2010 modifiant la directive 2006/112/CE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes par la Fondation ULB

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal sur le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet tend à ajouter la Fondation ULB à la liste des institutions agréées. Le projet est applicable aux prix et subsides qui sont payés ou attribués par cette fondation d'utilité publique à partir du 1er janvier 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Octroi de la personnalité juridique aux futures zones de secours dans le cadre de la réforme de la sécurité civile

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute le projet de loi permettant l'octroi de la personnalité juridique aux futures zones de secours, dans le cadre de la réforme de la sécurité civile (voir communiqué de presse du Conseil des ministres du 1er mars 2012).

Le projet détermine les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et collective pour chaque type d'intervention, en vue de réduire le risque d'accidents de travail. Toutes les prézones opérationnelles et les zones de secours appliqueront ainsi les mêmes normes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Nouvelle loi sur la Coopération belge au développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à moderniser la Coopération belge au développement. L'avant-projet remplacera la loi actuelle du 25 mai 1999 bien qu'une grande partie de son contenu soit reprise.

L'avant-projet reprendra les nouveaux objectifs, principes et méthodes de la coopération belge applicables sur le plan international. Cela signifie que l'avant-projet introduit de nouvelles définitions de la coopération au développement et modifie la définition de concepts importants. Les objectifs de la coopération au développement sont également adaptés.

La Cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est désormais référencée dans l'avant-projet.

La coopération belge au développement finance depuis un certain temps déjà des projets et programmes d'aide humanitaire qui ne se trouvaient pas dans la loi de 1999. Un nouveau titre consacré à l'aide humanitaire est donc inscrit dans la nouvelle loi.

Enfin, l'avant-projet tiendra compte de la nouvelle approche sur le plan des principes et objectifs poursuivis, qui est fortement basée sur les droits de l'homme. Le nouveau texte fait référence explicite aux droits humains des trois générations repris dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, la Déclaration de Vienne et les Pactes internationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Contribution belge à la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Le Conseil des ministres a approuvé l'engagement et la liquidation des tranches restantes dans le cadre de la contribution de la Belgique à la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA 16) pour la période 2012-2014 (*). La participation belge a été approuvée par le Conseil des ministres du 20 juillet 2011 (voir communiqué de presse).

Les crédits sont inscrits sur les allocations de base du budget de la Coopération au développement.

- (*)
- projet d'arrêté royal portant sur l'engagement et la liquidation de la deuxième tranche due dans le cadre de la contribution de la Belgique à la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement ;
 - projet d'arrêté royal portant sur l'engagement et la liquidation des tranches HIPC dues dans le cadre de la contribution de la Belgique à la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement ;
 - projet d'arrêté royal portant sur l'engagement et la liquidation des tranches MDRI dues dans le cadre de la contribution de la Belgique à la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juillet 2012](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une série de procédures de marchés publics :

- acquisition de munitions 90 mm de différents types pour entraînement avec l'Armoured Infantry Vehicle (AIV) Direct Fire (DF) 90 ;
- acquisition de 111 systèmes de tir avec optique de nuit et de 238 projectiles "Anti-fortification Anti-blindé - Short Range" (AFAB-SR) ainsi qu'un contrat d'entretien et qu'un contrat d'achat de munitions pour la formation et l'entraînement ;
- acquisition de terminaux WGS (Wideband Global Satellite) SATCOM et le matériel et services y afférent ;
- achat de 13 crashtenders pour les bases aériennes et un marché pluriannuel pour le support ;
- achat ponctuel de pistolets, de pistolets mitrailleurs ainsi que leurs munitions de première dotation, en remplacement du GP 9 mm et de l'UZI 9 mm ;
- conclusion par procédure négociée FMS avec le Gouvernement américain d'un contrat pluriannuel de fournitures et de services pour l'appui logistique belge des systèmes et sous-systèmes d'armes communs à la USAF et à la Composante aérienne pour F-16, C-130H, EMBRAER, ALOUETTE, SEAKING, MARCHETTI et UAV.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Fonction publique : circulaire relative au monitoring du personnel et des crédits de personnel

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a décidé d'adapter le monitoring des membres du personnel des services publics.

Les services publics rapporteront désormais chaque mois le nombre de membres du personnel au SPF Personnel et Organisation, répartis par statut et niveau ainsi qu'en fonction du genre. La charge budgétaire des membres du personnel sera également transmise mensuellement. L'objectif de ce monitoring est de pouvoir suivre le plus précisément possible l'effectif du personnel et son implication budgétaire. Le Conseil des ministres a à ce propos approuvé un projet de circulaire qui remplace la circulaire n°602 du 14 avril 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Programme Optifed

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le programme Optifed. Le programme contient la méthode de travail et l'organisation d'Optifed qui a pour but d'identifier, dans l'administration fédérale, les bonnes pratiques d'efficience pour ensuite les implémenter sur la base de projets.

Le programme Optifed comprend huit objectifs sur le plan du procurement d'achats, de la révision des modèles business et de l'optimisation des processus de back-office et de front-office. Sur la base d'une analyse des besoins, huit projets seront menés prioritairement à court terme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2012 relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Il a en outre approuvé l'engagement de crédits pour :

- la prolongation du Data Center de Fedict (lot 6) ;
- la prolongation du contrat BSM 2 pour le SPF Santé publique ;
- une subvention à l'organisation *Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Modification du troisième contrat de gestion de la Coopération technique belge

Le Conseil des ministres a approuvé la modification du troisième contrat de gestion de la Coopération technique belge.

Une nouvelle approche concernant les bourses bilatérales est reprise dans le contrat de gestion. Elles seront à l'avenir gérées sous la forme de projets à inscrire dans une enveloppe budgétaire fixe, comme convenu dans le Programme de coopération indicatif avec les pays partenaires. L'utilisation du Fonds pour les formulations est étendue aux dossiers d'aide budgétaire et à l'aide à l'urgence, l'aide de réhabilitation à court terme et l'aide alimentaire. Ceci constitue une simplification administrative pour la formulation de nouveaux projets et programmes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Marchés publics pour Fedict

Le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un appel d'offres général pour la mise à disposition de collaborateurs pour la gestion des services et la gestion des projets pour le SPF Technologie de l'information et de la communication (Fedict). Il a également approuvé le lancement d'un nouveau marché de soudure pour le développement du service WCMS pour le site portail fédéral.

Le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un appel d'offres général pour la mise à disposition de collaborateurs pour la gestion des services et la gestion des projets pour le SPF Technologie de l'information et de la communication (Fedict). Il a également approuvé le lancement d'un nouveau marché de soudure pour le développement du service WCMS pour le site portail fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Journée de l'Artisan

Sur proposition de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé l'engagement de dépenses dans le cadre de l'organisation de la 7e Journée de l'Artisan.

Cette journée aura lieu le dimanche 24 mars 2013 et vise à mettre en valeur des savoir-faire et techniques des artisans belges ainsi qu'à promouvoir et valoriser l'artisanat en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Participation de la Belgique à l'augmentation de capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Conseil des ministres a fixé le montant de la participation belge à l'augmentation sélective et à l'augmentation générale du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la liquidation pendant la période 2012-2016.

Le Conseil des ministres a décidé le 20 juillet 2011 de participer à l'augmentation sélective et à l'augmentation générale de capital de la BIRD. La Belgique a consenti à souscrire à 8430 actions pour un montant de 47.640.000 euros. Ces crédits seront inscrits sur le budget de la Coopération au développement.

La BIRD a été constituée en 1944 et compte 187 pays membres, dont la Belgique. Son objectif principal est de financer les initiatives de ses pays membres en transition et en développement visant à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire, dont le principal est la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Désignation du Chef de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne le Lieutenant Général aviateur Gérard Van Caelenberge en qualité de Chef de la Défense. Il est commissionné au grade de général pour exercer cette fonction.

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne le Lieutenant Général aviateur Gérard Van Caelenberge en qualité de Chef de la Défense. Il est commissionné au grade de général pour exercer cette fonction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>